PARTAGE – Présentation

Lignes directrices sur les demandes de subvention

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA ARTS COUNCIL

Détails de la subvention

La subvention **Présentation** appuie la présentation d'œuvres au Manitoba dans toutes les disciplines par des artistes, des groupes artistiques et des organismes artistiques professionnels.

Dates à retenir

Dates limites de présentation des demandes : 25 février et 10 septembre

Annonce des résultats : Dans un délai de trois mois suivant la date limite

Montants de la subvention

- jusqu'à 15 000 $

Candidats - qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnels des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtone
- Groupes artistiques professionnels
- Organismes artistiques professionnels
- Organismes de services professionnels dans le domaine des arts

Activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Présentations publiques
- Publication

Charges - ce qui est admissible

Coûts directs liés au projet en cours

Évaluation - comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Présentation sera évaluée par un comité externe d'évaluation par des pairs sur les critères suivants :

- Valeur artistique
- Répercussion
- Faisabilité

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM.

Avez-vous besoin d'aide ?

Lignes directrices générales

Le CAM offre 15 subventions visant à financer divers types d'activités artistiques et culturelles. Vous pouvez consulter les lignes directrices générales du CAM pour obtenir des informations importantes concernant la plupart des subventions, telles que les activités admissibles et la procédure à suivre pour présenter votre demande.

Lors de la présentation des demandes de subvention auprès du CAM, veillez à vous référer à la fois aux lignes directrices générales et aux lignes directrices spécifiques de chaque programme.

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourd ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre page web sur l'accessibilité pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats S/sourds ou vivant avec une incapacité qui ont besoin d'un formulaire de demande accessible, ou ceux qui ont un accès limité à Internet, peuvent présenter leur demande à l'aide de nos formulaires de demande imprimables ou remplissables au format PDF. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une aide financière en vertu du programme accessibilité, communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d’assistance

No de téléphone : 204-945-2237
Sans-frais: 1-866-994-27-87
Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, la date de début et de fin du projet, si vous envisagez d'utiliser l'IA, et le type d'activité au sein de votre projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- **Antécédents**(maximum de 350 mots)
  Donnez un aperçu de vos antécédents et de votre expérience dans votre champ d'activité.

  Les évaluateurs ne connaissent peut-être pas votre travail, vos pratiques particulières, votre communauté ou votre culture. Donnez-leur les renseignements dont ils auront besoin pour vous comprendre ainsi que votre travail. Veuillez inclure vos activités récentes.

  Remarque : Votre CV, que vous avez téléchargé dans votre profil est automatiquement partagé avec les évaluateurs. Assurez-vous que ces documents sont à jour, car ils serviront à évaluer votre demande.

- **Description du projet** (maximum de 500 mots)
  - Parlez-nous de votre projet. Tenez compte des questions suivantes, s'il y a lieu :
  - Que planifiez-vous ?
  - Qu'espérez-vous accomplir ?
  - Pourquoi ce projet est-il important ?
  - Quelle est la justification qui gouverne vos choix artistiques ?
  - De quelle façon est-ce pertinent à vos objectifs ?
  - Comment explorez-vous une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle ?
- **Quel est votre auditoire ou qui seront les participants, et comment le rejoindrez-vous ?** (maximum de 100 mots)

- **Paiements et conditions de travail** (maximum de 250 mots)
  - Le paiement de cachets des artistes ou d'honoraires est obligatoire et devrait faire partie de votre budget. Expliquez comment les honoraires sont déterminés.
  - Si des participants sont impliqués dans ce projet, comment assurerez-vous des conditions de travail sécuritaires?
- **Permission et consentement** (fichiers à télécharger)
  S'il y a lieu, joignez :
  - les lettres de confirmation de tout collaborateur ou mentor travaillant avec vous sur ce projet
  - une entente ou une copie d'une lettre/un courriel qui indique que l'associé est prêt à fournir un appui à votre projet
  - les lettres de permission pour produire, adapter ou utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur.
- **Fournissez un calendrier des présentations, des publications ou des événements.** (maximum de 750 mots)
  Identifiez :
  - les étapes clés
  - les dates
  - les lieux (s'il y a lieu)
  - les plans de marketing et de diffusion externe
- **Intégrité culturelle** (maximum de 300 mots)
  L'intégrité culturelle est la pratique qui consiste à respecter et à rendre hommage à la propriété des matériaux, aux traditions et aux connaissances provenant d'une culture ou d'une communauté particulière.

  Décrivez votre relation aux cultures ou aux communautés représentées dans votre projet et le rôle que joue l'intégrité culturelle dans votre travail. Consultez la page des ressources pour en savoir plus sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.
- **Renseignements supplémentaires** (maximum de 250 mots)
  S'il y a une question qui n'a pas été posée et qui est essentielle à la compréhension de votre demande, veuillez la fournir ici.

2. Renseignements sur les collaborateurs

Remplissez cette section si vous travaillez avec d'autres personnes (par exemple, des cocréateurs, d'autres artistes, des éditeurs, des consultants).

- **Contribution des collaborateurs** (maximum de 750 mots)
  Qui travaillera avec vous sur le projet ? Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec ces collaborateurs et ce qu'ils apportent au projet.
- **Choix des collaborateurs** (maximum de 100 mots)
  Si les collaborateurs restent à confirmer, expliquez comment vous allez faire le choix.
- **Détails sur les collaborateurs**
  Indiquez le nom de votre collaborateur, sa discipline et sa ville de résidence.
- **Biographie des collaborateurs** (Téléchargement de fichier)
  Téléchargez les biographies de chacun de vos principaux collaborateurs. Assurez-vous d'inclure le nom du collaborateur dans le nom de chaque fichier.

3. Budget

On vous demandera de remplir le formulaire de budget.

Ce formulaire de budget sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Ignorez tous les champs qui ne s'applique pas à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Indiquez brièvement dans les champs de description les dépenses qui seront couvertes par votre subvention du Conseil des arts du Manitoba.

Remarque: Les recettes totales doivent être égales aux dépenses totales.

4. Matériel d'appui

Le matériel d'appui est l'une des parties les plus importantes de votre demande de subvention. Le comité d'évaluation, qui décide si votre projet sera subventionné, examinera ces exemples de votre travail pour voir le type et la qualité de l'art que vous créez. Ce matériel peut inclure des échantillons d'écriture, des images, des vidéos, des enregistrements audio, etc.

Le matériel d'appui doit être constitué d'échantillons de votre travail actuel ou passé, et il doit être en rapport avec le projet proposé ou le soutenir ; il peut inclure le travail ou les activités d'autres artistes ou partenaires clés.

Pour plus de details, consultez nos directives pour le matériel d'appui.
Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

- **Matériel d'appui** (téléchargement de fichiers)
  Vous aurez la possibilité de télécharger des images, du texte, des fichiers audio/vidéo ou une combinaison des trois pour appuyer votre demande de subvention.

Quantité de matériel d'appui autorisée

Vous pouvez soumettre au minimum un et au maximum trois éléments de matériel de soutien. Les éléments suivants comptent pour **un seul élément** :

jusqu'à 5 images **OU**

jusqu'à 15 pages de texte **OU**

jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Description du matériel d'appui (500 mots maximum)

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente demande.

Rubrique d'évaluation

Lors de l'évaluation de votre demande, les évaluateurs noteront chaque affirmation sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée. Les évaluateurs ne vous noteront pas sur les questions qui ne s'appliquent pas à votre organisation.

1. Le candidat propose une expérimentation innovatrice et prometteuse. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
   - Le projet comporte-t-il un risque artistique?
   - Est-ce qu'il repousse les limites?
   - Est-il original ou innovateur?

2. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
   - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
   - Le candidat explique-t-il ses choix?
   - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?

3. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.

4. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
   - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
   - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
   - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?

5. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
   - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.

6. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.

7. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.

8. Le projet proposé sera bénéfique pour la collectivité artistique du Manitoba.

9. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.

10. Le projet proposé appuie les artistes du Manitoba.

11. La proposition fait montre d'une recherche et d'une planification approfondies. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
- Est-ce que le plan de travail identifie et aborde toutes les étapes clés du projet?

12. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
- Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?

13. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
- La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?
- Le candidat a-t-il l'appui de présentateurs, d'associés et des organismes d'accueil?